

Guide des étudiants étrangers

pour les Bourses de mobilités francophones



Cette carte est tirée de l'Atlas du Canada, <http://atlas.gc.ca>
© 2003 avec l'autorisation de Ressources naturelles Canada.



Ce document ne remplace d'aucune façon les documents officiels émis par les gouvernements canadiens et québécois, ni ceux publiés par les universités. Ces publications ont toujours préséance sur les renseignements présents dans ce guide.

Le générique masculin est utilisé sans discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

Tous les prix et informations présentés dans ce guide ont été vérifiés avant sa publication et peuvent changer sans préavis.

© Bureau Amérique du Nord - Agence universitaire de la Francophonie, 2005

Table des matières

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AU CANADA	4
FORMATION INITIALE	5
FORMATION À LA RECHERCHE	6
PROCÉDURES D'IMMIGRATION	8
FORMATION INITIALE ET FORMATION À LA RECHERCHE	8
PERFECTIONNEMENT EN RECHERCHE POUR LES POST-DOCTORANTS.....	12
ASSURANCES	13
LISTE DES ADRESSES INTERNET OÙ L'ON PEUT SE PROCURER LES FORMULAIRES DE DEMANDE D'ADMISSION	14
RESPONSABLES DES PROGRAMMES D'ÉCHANGE ÉTUDIANTS	18

L'enseignement supérieur au Canada

En vertu de la Constitution canadienne, les gouvernements provinciaux détiennent une compétence exclusive dans le domaine de l'éducation. Il n'existe donc aucune autorité pan-canadienne en matière d'enseignement supérieur. De fait, les systèmes d'éducation des dix provinces canadiennes et des trois territoires autonomes divergent quelque peu.

Dans la mesure où les systèmes d'enseignement supérieur québécois et canadiens sont sensiblement différents de ceux des pays membres de la Francophonie, nous avons jugé nécessaire de vous présenter, ci-bas, un tableau comparatif des systèmes d'enseignement supérieur des universités québécoises, hors Québec et françaises.

Études universitaires		
SYSTÈME D'ENSEIGNEMENT HORS QUÉBEC	SYSTÈME D'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS ¹	SYSTÈME D'ENSEIGNEMENT QUÉBÉCOIS
Premier cycle		
Baccalauréat 3 ou 4 ans	Licence (BAC + 3) : DEUG (2 ans) + Licence (1 an)	Baccalauréat 3 ou 4 ans
Deuxième cycle		
Maîtrise 2 ans	Master (BAC + 5) : Maîtrise (1 an) + Master (1) -ex-DEA/DESS	Maîtrise 2 ans DESS 1 an
Troisième cycle		
Doctorat 3 ans et plus	Doctorat (BAC + 8) 3 ans	Doctorat 3 ans et plus

¹ Comparaison avec le nouveau système d'organisation des études universitaires en Europe, le L.M.D.

La **bourse de formation initiale** de l'Agence universitaire de la Francophonie offre l'opportunité au candidat de s'inscrire à des cours de deuxième cycle. En s'inscrivant, il se voit accorder un statut d'étudiant « **en échange** ». Ce statut ne lui permet pas d'obtenir un diplôme canadien ou québécois de deuxième cycle. Cependant, ce statut lui donne droit à un relevé de notes des cours suivis. Le candidat doit faire reconnaître ce relevé de notes par son université d'origine et c'est cette dernière qui émettra le diplôme.

La **bourse de formation à la recherche** de l'Agence universitaire de la Francophonie permet au candidat de suivre un programme de troisième cycle. Contrairement au système français, la première année comprend, au minimum, quatre trimestres consécutifs de scolarité. Au terme de sa scolarité, le candidat doit réussir un examen synthèse avant de pouvoir débiter la rédaction de sa thèse.

En moyenne, la durée d'un programme de troisième cycle canadien ou québécois est de quatre ans. Le candidat peut obtenir un diplôme de doctorat à condition de compléter avec succès l'ensemble de son cursus universitaire dans les délais impartis par la bourse.

Pour obtenir davantage d'information sur l'enseignement supérieur au Québec et au Canada, consultez le document intitulé « Enseignement supérieur en Amérique du Nord », disponible sur le site Internet du Bureau Amérique du Nord à l'adresse suivante : www.amerique-nord.auf.org/enseignement_superieur/. De plus, il peut être utile de consulter le *Guide des niveaux de formation pour l'admission* à l'adresse suivante : www.uquebec.ca/dreri-public/seuils/menu.htm.

Formation initiale

Cette section décrit en détail les procédures à suivre pour être admis à titre d'étudiant en « échange » dans l'université canadienne ou québécoise de votre choix.

Les étapes à réaliser sont :

1) Renseignez-vous

auprès de votre future université d'accueil pour obtenir des informations sur les programmes offerts.

Vous pouvez consulter la liste des universités membres de l'Agence universitaire de la Francophonie en Amérique du Nord à l'adresse suivante :

www.amerique-nord.auf.org/presentation/etablissemments_membres/

2) Vérifiez

que les cours suivis dans votre université d'accueil seront reconnus par votre université d'origine. Cette démarche est très importante, car le programme de bourse de formation initiale vise l'inscription à des cours de deuxième cycle et ne permet pas l'obtention d'un diplôme de l'université d'accueil canadienne ou québécoise.

Vérifiez également qu'une convention tripartite relie l'université d'origine, l'université d'accueil et l'Agence universitaire de la Francophonie en consultant l'adresse suivante :

www.boursiers.info/conventions/

S'il n'existe pas de convention, vous devez contacter le bureau régional de l'Agence universitaire de la Francophonie près de chez vous qui vous aidera dans votre démarche.

3) Contactez

l'unité responsable des relations internationales de l'université canadienne ou québécoise de votre choix en spécifiant que vous souhaitez participer à un **programme d'échange** (étudiant visiteur). Vous devez respecter toutes les consignes transmises par l'unité en question. Les coordonnées des personnes à contacter sont en annexe 2.

Après analyse de votre demande, l'université d'accueil vous fera parvenir une lettre qui vous sera nécessaire pour entamer vos démarches d'immigration et compléter votre demande de bourse auprès de l'Agence universitaire de la Francophonie.

4) Complétez

la demande de bourse auprès de l'Agence universitaire de la Francophonie.

5) Attendez

la réponse de l'Agence universitaire de la Francophonie. Si celle-ci est positive, passez au point suivant.

6) Réservez

une chambre dans les résidences offertes par votre université d'accueil **dès la réception d'une lettre formelle d'acceptation à un programme d'échange.**

L'information au sujet des résidences est disponible sur le site Internet de votre université d'accueil. Étant donné que le nombre de chambres offertes par l'université d'accueil est limité, la règle du « premier arrivé, premier servi » s'applique.

Si vous ne parvenez pas à réserver une chambre, consultez le *Guide d'accueil des boursiers* à l'adresse suivante : www.amerique-nord.auf.org

Pour régulariser votre statut d'étudiant étranger au Canada et au Québec, référez-vous à la section sur les « Procédures d'immigration ».

Formation à la recherche

Cette section décrit en détail les procédures à suivre pour être admis dans l'université canadienne ou québécoise de votre choix.

Les étapes à réaliser sont :

1) Renseignez-vous

auprès de votre future université d'accueil pour obtenir des informations sur les programmes offerts, les exigences d'admission des programmes et les activités de recherche des professeurs.

Vous pouvez consulter la liste des universités membres de l'Agence universitaire de la Francophonie en Amérique du Nord à l'adresse suivante :
www.amerique-nord.auf.org/presentation/etablissemments_membres/

2) Procurez-vous

le formulaire de demande d'admission au programme choisi et complétez-le.

Ce formulaire est disponible sur le site Internet de votre université d'accueil. En général, vous pouvez compléter ce formulaire en ligne.

La liste des liens vous conduisant aux formulaires de toutes les universités canadiennes et québécoises est en annexe 1.

Selon les universités, des frais de 30 à 60 \$ canadiens sont exigés pour l'étude de votre dossier. Le paiement de ces frais se fait par chèque certifié ou mandat poste émis à l'ordre de l'université choisie.

Il est impératif de respecter les consignes de l'université quant aux documents requis et au calendrier à observer, sans quoi, votre demande ne sera pas traitée.

De façon générale, les dates limites pour déposer une demande d'admission sont :

Sessions visées	
Automne	Hiver
1 ^{er} février	1 ^{er} septembre ou 1 ^{er} novembre

Notez bien que les dates limites d'admission varient non seulement d'une université à l'autre, mais également d'un programme d'études à l'autre.

Le plus tôt vous soumettez votre demande d'admission, le plus tôt vous serez informé de la décision de l'université d'accueil. Si la réponse est positive, vous serez en mesure de débiter vos démarches d'immigration.

3) Envoyez

votre demande d'admission à l'université d'accueil.

Après analyse de votre demande, l'université d'accueil vous informera de l'acceptation ou du refus de votre candidature.

4) Complétez

la demande de bourse auprès de l'Agence universitaire de la Francophonie.

5) Attendez

la réponse de l'université à votre demande d'admission.

Si vous recevez une **offre d'admission conditionnelle**, vous devez absolument répondre à la condition afin de recevoir l'admission définitive.

Si vous recevez une **offre d'admission définitive**, confirmez votre acceptation ou votre refus.

Une lettre provenant d'un professeur ne constitue pas une offre d'admission définitive.

6) Attendez

la réponse de l'Agence universitaire de la Francophonie. Si celle-ci est positive, passez au point suivant.

7) Réservez

une chambre dans les résidences offertes par votre université d'accueil.

L'information au sujet des résidences est disponible sur le site Internet de votre université d'accueil. Étant donné que le nombre de chambres offertes par l'université d'accueil est limité, la règle du « premier arrivé, premier servi » s'applique.

Si vous ne parvenez pas à réserver une chambre, consultez le *Guide d'accueil des boursiers* à l'adresse suivante : www.amerique-nord.auf.org.

Pour régulariser votre statut d'étudiant étranger au Canada et au Québec, référez-vous à la section sur les « Procédures d'immigration ».

Procédures d'immigration

Formation initiale et formation à la recherche

Il est important que les candidats boursiers entament leurs démarches d'immigration au **minimum trois mois** avant leur départ prévu pour le Canada. Ces démarches doivent débuter dès que l'université canadienne ou québécoise leur fait parvenir une lettre les autorisant à participer à un programme d'échange ou une offre d'admission. Cependant, nous vous suggérons de commencer à préparer les documents exigés afin d'accélérer le processus, en attendant que la lettre d'admission vous soit envoyée.

Aussitôt que vous êtes informé de l'obtention d'une bourse de l'AUF, contactez l'ambassade, le haut-commissariat ou le consulat canadien près de chez vous afin de vous assurer que vous avez suffisamment de temps devant vous pour obtenir votre CAQ et satisfaire aux exigences d'obtention du permis d'études. En effet, une ambassade peut refuser de traiter les demandes de permis d'études après une certaine date. Même si le CAQ est un des documents exigés lors de la demande du permis d'études, nous vous conseillons de démarrer vos démarches de permis d'études en parallèle. Informez-vous auprès de l'ambassade pour connaître les modalités d'étude des dossiers incomplets.

À NOTER : Pour les boursiers en *Formation à la recherche* qui viennent uniquement effectuer de la recherche et qui n'ont pas l'intention d'obtenir un diplôme canadien ou de suivre des cours durant leur séjour au Canada, veuillez vous informer auprès de l'ambassade, du haut-commissariat ou du consulat canadien près de chez vous (www.cic.gc.ca/francais/bureaux/missions.html) afin de déterminer le type de visa dont vous avez besoin en leur présentant votre attestation de bourse de l'AUF ainsi que l'attestation d'accueil de l'université canadienne. Veuillez consulter la section « Perfectionnement en recherche pour les post-doctorants » en page 12.

Il est important de se procurer les documents nécessaires à votre entrée au Canada en respectant l'ordre de présentation ci-bas.

1) **Passeport valide**

Procurez-vous un passeport valide pour toute la durée de votre séjour au Canada.

2) **Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) pour études**

Cette section s'adresse seulement aux étudiants qui séjourneront pendant **6 mois ou plus** au Québec. Si votre séjour se fait à l'extérieur du Québec, passez au point 3. Si votre séjour est de moins de 6 mois, passez au point 4.

Pour obtenir les documents d'information et le formulaire nécessaire à l'obtention du CAQ, vous pouvez:

Consulter le site du Ministère des relations avec les citoyens et de l'immigration (MRCI) à l'adresse suivante :

<http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/francais/immigration/etudiants/etape.html>

- Télécharger la demande du CAQ pour études à partir du site Internet suivant :
www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/francais/publications/pdf/DCAf_etudes.pdf

Joignez à votre demande de CAQ pour études les trois documents suivants:

- La demande du CAQ pour études

- Une copie de la lettre d'acceptation à un programme d'échange ou l'offre d'admission conditionnelle ou définitive (programme régulier) de l'université d'accueil. Envoyez la première que vous recevez.
- Le paiement des frais de 100 \$ canadien exigés pour l'étude de votre dossier selon les modalités de paiement indiqués sur le site Internet du MRCI (à l'étape 2C) ainsi que sur le formulaire de demande du CAQ :

<http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/francais/immigration/etudiants/etape.html>

Vous pouvez payer par chèque certifié (chèque visé ou chèque de banque) et traite bancaire au nom du **Ministre des Finances du Québec**, ou encore par carte de crédit à l'aide du formulaire suivant :

http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/francais/publications/pdf/Paiement_fr.pdf

- Vous devrez envoyer votre dossier à la Direction régionale couvrant le territoire de votre établissement d'enseignement. Voici leurs coordonnées :

<p>Pour les universités de la région de Montréal, veuillez vous adresser à la :</p> <p>Direction des services d'immigration sociale et humanitaire Services des étudiants étrangers 285, rue Notre-Dame Ouest, rez-de-chaussée, local G-15 Montréal (Québec) H2Y 1T8 Téléphone : (514) 864-9191 Télécopie : + 1 (514) 873-9931 (dossier complet uniquement, si paiement par carte de crédit)</p>	<p>Pour l'Université Laval et l'Université du Québec à Rimouski :</p> <p>Direction régionale de la Capitale-Nationale et de l'Est-du-Québec Édifice Bois-Fontaine 930, chemin Sainte-Foy, rez-de-chaussée Québec (Québec) G1S 2L4 <i>Renseignements et service à la clientèle</i> Téléphone : (418) 643-1435 ou 1 888 643-1435 Télécopieur : (418) 646-0783 Courriel : direction.quebec@mrci.gouv.qc.ca</p>
<p>Pour l'Université du Québec à Chicoutimi :</p> <p>Bureau du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord 3885, boulevard Harvey, bureau 206 Jonquière (Québec) G7X 9B1 Téléphone : (418) 695-8144 Télécopieur : (418) 695-8162</p>	<p>Pour l'Université du Québec à Trois-Rivières :</p> <p>Bureau de Trois-Rivières 100, rue Laviolette, rez-de-chaussée 26 Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9 <i>Renseignements et service à la clientèle</i> Téléphone : (819) 371-6011 ou 1 888 879-4294 Télécopieur : (819) 371-6120 Courriel : bureau.trois-riv@mrci.gouv.qc.ca</p>
<p>Pour l'Université de Sherbrooke :</p> <p>Direction régionale de l'Estrie, de la Mauricie et du Centre-du-Québec 202, rue Wellington Nord Sherbrooke (Québec) J1H 5C6 <i>Renseignements et service à la clientèle</i> Téléphone : (819) 820-3606 ou 1 888 879-4288 Télécopieur : (819) 820-3213 Courriel : direction.estrie@mrci.gouv.qc.ca</p>	<p>Pour l'Université du Québec en Outaouais :</p> <p>Direction régionale de l'Outaouais, de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec 430, boulevard de l'Hôpital, 3^e étage Gatineau (Québec) J8V 1T7 <i>Renseignements et service à la clientèle</i> Téléphone : (819) 246-3345 ou 1 888 295-9095 Télécopieur : (819) 246-3314 Courriel : direction.outaouais@mrci.gouv.qc.ca</p>

Les délais maximums de traitement des demandes de CAQ sont de 20 jours ouvrables à partir de la date de réception du dossier complet. La direction régionale envoie directement le CAQ par télécopie (fax) à l'ambassade et en envoie une copie par la poste régulière au demandeur. Nous vous conseillons de faire un suivi régulier auprès de l'ambassade afin de connaître la suite des procédures suite à l'obtention du CAQ.

Pour plus d'information, consultez le site Internet du Ministère des Relations avec les citoyens et Immigration Québec à l'adresse : www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/francais/index.html

3) Permis d'études

Un permis d'études est exigé pour les étudiants qui séjourneront au Canada pendant **6 mois et plus**. Si votre séjour est de moins de 6 mois, passez au point 4.

Notez bien que l'étudiant qui séjourne au Canada pendant **moins de 6 mois** n'a pas à se procurer un permis d'études. Toutefois, si vous n'êtes pas titulaire d'un permis d'études valide et que vous désirez poursuivre vos études, **vous devez quitter le Canada et retourner dans votre pays d'origine pour en faire la demande**.

Vous devriez demander un permis d'études avant d'arriver au Canada si vous croyez que vous aurez l'intention de compléter le programme de formation suivi en tant qu'étudiant en échange ou de poursuivre vos études en ou vous inscrivant à un autre programme.

Sachez également que le fait d'être titulaire d'un permis d'études, même si vous n'êtes pas tenu d'en posséder un, comporte certains avantages. Si vous avez un permis d'études valide, vous pouvez :

- travailler à temps partiel sur le campus du collège ou de l'université où vous êtes inscrit comme étudiant à plein temps;
- présenter une demande de renouvellement de votre permis d'études alors que vous vous trouvez au Canada, si vous décidez de poursuivre vos études au Canada. Vous n'aurez pas à quitter le Canada et retourner dans votre pays afin d'y faire la demande.

Si vous présentez une demande de permis d'études alors que vous n'êtes pas tenu de le faire (vous ne faites que la session d'hiver), vous devriez inclure une lettre expliquant les raisons pour lesquelles vous demandez un permis d'études afin que l'agent des visas soit certain que vous comprenez bien vos options.

Par exemple :

« À l'agent des visas,
Je désire obtenir un permis d'études parce que j'aimerais étudier à l'Université Laval après mon programme d'échange. J'ai fait une demande d'admission au programme de XXXXXX ».

Pour obtenir les documents d'information et les formulaires nécessaires à la régularisation de votre statut d'étudiant étranger au Canada, vous pouvez:

- Télécharger les documents à partir du site Internet du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration Canada à l'adresse suivante :
www.cic.gc.ca/francais/demandes/etudiant.html
S'il s'agit d'une **demande de renouvellement** :
<http://www.cic.gc.ca/francais/demandes/sejour-etudiant.html>
- Contactez l'ambassade, le haut-commissariat ou le consulat canadien près de chez vous à l'adresse suivante :
www.cic.gc.ca/francais/bureaux/missions.html
ou encore le bureau du gouvernement du Canada de votre pays :
http://www.voyage.gc.ca/main/foreign/fordest/foreign_clientview-fr.asp

Joignez à votre demande de permis d'études les documents suivants:

- Une preuve d'identité (Voir le guide disponible à l'adresse suivante) :
www.cic.gc.ca/francais/demandes/etudiant.html).

- Une copie de la lettre d'acceptation à un programme d'échange ou l'offre d'admission conditionnelle ou définitive de l'université d'accueil.

IMPORTANT : si vous soumettez la lettre d'admission définitive (programme régulier), vous devrez faire la preuve de votre capacité financière à défrayer les frais de scolarité (360\$ le crédit, soit environ 8000\$ pour une année académique). Si vous n'avez pas l'intention d'obtenir le diplôme canadien et de payer vos frais de scolarité, attendez la lettre d'admission au programme d'échange.

- Si vous allez étudier au Québec, la preuve que vous détenez un Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) valide;
- Une preuve démontrant votre capacité financière, soit la lettre attestant que vous êtes boursier de l'Agence universitaire de la Francophonie (les montants octroyés y sont indiqués);
- Le paiement de 125 \$ canadien. Vérifiez les modes de paiement acceptables auprès de la mission canadienne près de chez-vous.
- Tout document additionnel requis par le bureau des visas responsable de votre région.

Il est possible que le bureau des visas responsable de votre région exige que vous passiez un examen médical et/ou une entrevue. Sachez que les demandes de permis d'études peuvent être refusées si vous n'avez pas convaincu l'agent que votre intention première au Canada est d'étudier ou encore si vous n'avez pas convaincu l'agent que vous quitterez le Canada à la fin de votre programme d'échange ou de vos études si vous êtes admis à un programme régulier en cours d'année. L'agent doit être convaincu que vous quitterez le Canada à la fin de votre séjour autorisé (dans l'éventualité d'un refus à un programme d'étude régulier ou du rejet de votre demande de résident permanent si vous en faite une).

4) Visa de résident temporaire

Les citoyens de certains pays doivent obtenir un visa de résident temporaire. De plus, si vous venez à titre d'étudiant en échange pour une seule session, vous aurez uniquement besoin de ce document.

IMPORTANT : Si vous avez besoin d'un visa de résident temporaire en plus de votre permis d'études, **vous n'avez pas à présenter des demandes distinctes ou à payer des droits supplémentaires** (vous ne paierez que les 125\$ pour le permis d'études). Le visa pourra être délivré par un agent en même temps que les autres documents dont vous avez besoin pour entrer au Canada à titre d'étudiant (permis d'études).

Pour savoir si vous devez obtenir un tel document, vous pouvez:

- Consulter la « Liste des pays et territoires dont les citoyens ont besoin de visas de visiteurs pour entrer au Canada » sur le site de Citoyenneté et Immigration Canada à l'adresse suivante : www.cic.gc.ca/francais/visiter/visas.html
- Contactez l'ambassade, le haut-commissariat ou le consulat canadien près de chez vous à l'adresse suivante :
<http://www.cic.gc.ca/francais/bureaux/missions.html>
ou encore le bureau du gouvernement du Canada de votre pays :
http://www.voyage.gc.ca/main/foreign/fordest/foreign_clientview-fr.asp
- Télécharger la demande de visa de résident temporaire à l'adresse suivante : <http://www.cic.gc.ca/francais/demandes/visa.html>. Des frais de 75\$ sont exigés pour un visa à entrée simple. Vérifiez les modes de paiement acceptables auprès de la mission canadienne près de chez-vous.

5) Restrictions à l'importation

Le Canada interdit l'importation de certaines plantes, aliments et animaux. Consultez le site de l'Agence des douanes et du revenu Canada à l'adresse suivante : www.cbra-adrc.gc.ca pour éviter que vos biens personnels ne soient confisqués.

Pour la brochure *Vous entrez au Canada pour étudier ou travailler*, consulter le lien suivant : <http://cbsa-asfc.gc.ca/F/pub/cp/rc4220/rc4220-05f.pdf>

Nous vous conseillons de visiter le site suivant : <http://canadainternational.gc.ca>. Vous y trouverez de nombreuses informations pertinentes concernant les démarches pour venir étudier au Canada.

Perfectionnement en recherche pour les post-doctorants

Il est important que les candidats entament leurs démarches d'immigration au **minimum trois mois** avant leur départ prévu pour le Canada. Ces démarches doivent débuter dès que l'université canadienne ou québécoise leur fait parvenir une **lettre d'invitation**.

En ce qui concerne le CAQ, celui-ci n'est pas exigé, à moins que l'ambassade ne juge que vous deviez obtenir un permis d'études, auquel cas le CAQ est un document obligatoire et préalable. Si vous n'avez pas besoin d'un permis d'études, vous n'aurez pas besoin du CAQ.

En principe, le permis d'études est requis pour ceux et celles qui désirent suivre des cours à l'université, en tant qu'étudiant régulier (inscrit à un programme d'études et qui paie des frais de scolarité) ou « visiteur » (inscrit à un programme d'échange). Dans le cas des boursiers en perfectionnement à la recherche, le permis d'études ne devrait pas être exigé puisque vous venez faire de la recherche. Cependant, il est de plus en plus courant de voir des ambassades exiger un CAQ et un permis d'études. Puisqu'il est déjà arrivé qu'un boursier se fasse refuser sa demande de CAQ par le MRCI -qui a jugé qu'il ne remplissait pas les critères pour l'obtention d'un tel document-, veuillez vous assurer que l'agent a bien compris que votre demande de CAQ pourrait être refusée pour les mêmes raisons.

Généralement, un permis de travail est exigé des récipiendaires d'une bourse de perfectionnement en recherche qui séjourneront au Canada et au Québec. Cependant, compte-tenu que la bourse n'est pas un salaire mais une indemnité de séjour et que vous n'avez pas de contrat de travail avec l'université (vous effectuez de la recherche non-rémunérée dans un but de perfectionnement de votre formation), il se peut que le permis de travail ne soit pas exigé et que l'on vous propose un permis de résident temporaire (visiteur).

Puisque la décision finale revient à l'agent chargé de l'étude de votre dossier, vous devez vous renseigner auprès de l'ambassade, du haut-commissariat ou du consulat canadien près de chez vous qui vous informera du type de document dont vous avez besoin (visa de résident temporaire (visiteur), permis d'étude ou permis de travail). Expliquez votre situation et présentez-leur votre attestation de bourse de l'AUF ainsi que l'attestation d'accueil de l'université canadienne.

Pour obtenir les documents d'information et les formulaires nécessaires à la régularisation de votre statut au Canada, vous pouvez:

- Télécharger les documents à partir du site Internet du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration Canada à l'adresse suivante : www.cic.gc.ca/francais/demandes/emploi.html
- Contactez l'ambassade, le haut-commissariat ou le consulat canadien près de chez vous à l'adresse suivante : <http://www.cic.gc.ca/francais/bureaux/missions.html> ou encore le bureau du gouvernement du Canada de votre pays : http://www.voyage.gc.ca/main/foreign/fordest/foreign_clientview-fr.asp

Assurances

Chaque boursier doit **obligatoirement** adhérer à la couverture d'assurance offerte par l'université canadienne d'accueil lors de son **inscription**. Pour vous inscrire, vous devez vous présenter physiquement au bureau des inscriptions de l'université d'accueil. Cette assurance est prise en charge par l'Agence universitaire de la Francophonie.

Pour en savoir plus sur la protection offerte par les universités canadiennes, consultez leur site Internet respectif.

ANNEXE 1

BOURSES DE FORMATION À LA RECHERCHE **Liste des adresses Internet où l'on peut se procurer les formulaires de demande d'admission**

Universités	Adresses où se procurer le formulaire d'admission	Adresses où trouver de l'information sur les démarches à suivre (guides)
Université de Moncton	Formulaire en format pdf : www.umoncton.ca Cliquez sur l'hyperlien «Admission»	Pour plus d'information, consultez le site Internet suivant : www.umoncton.ca Cliquez sur l'hyperlien «Admission»
Université Sainte-Anne	Formulaire en format pdf : http://www.usainteanne.ca/documents/Demande%20Admis.pdf	Pour plus d'information, consultez la page Internet suivante : www.usainteanne.ca/etudier_a/admission.php
Collège dominicain de philosophie et de théologie	Formulaire en format pdf : www.collegedominicain.ca/pdf/admission_fr.pdf	Pour plus d'information, envoyez vos questions à : registraire@collegedominicain.ca
Collège Glendon de l'Université York	Pour appliquer en ligne : www.yorku.ca/web/futurestudents/graduate/programs/index.html	Pour plus d'information, consultez la page Internet suivante : www.yorku.ca/web/futurestudents/graduate/
Université Laurentienne	Formulaire d'admission en format doc : www.international.laurentian.ca/prospective%20student/graduate/grad.doc Formulaire de référence en format doc : www.international.laurentian.ca/prospective%20student/graduate/gradreference.doc Liste de vérification des documents en format doc : www.international.laurentian.ca/form/ApplicationchecklistEnglish.doc	Pour plus d'information, consultez la page Internet suivante : www.international.laurentian.ca/prospective%20student/graduate/graduate.php
Université d'Ottawa	Formulaire en pdf : www.etudesup.uottawa.ca/admission_inscription/demande_admission/index.html	Pour plus d'information, consultez la page Internet suivante : http://www.etudesup.uottawa.ca/admission_inscription/admission.html

ANNEXE 1

Universités	Adresses où se procurer le formulaire d'admission	Adresses où trouver de l'information sur les démarches à suivre (guides)
Université Saint-Paul	Formulaire en format pdf : http://web.ustpaul.uottawa.ca/pdf_files/saintpauladmission.pdf	Pour plus d'information, contactez Mme Carole Guay par courriel : cguay@ustpaul.ca
Collège universitaire de Saint-Boniface	Il n'y a pas de formation de troisième cycle dispensée par ce collège	
Faculté Saint-Jean de l'Université d'Alberta	Seule la maîtrise en sciences de l'éducation est offerte par cette faculté. Il n'y a pas de formulaire d'admission disponible en ligne ou en format pdf.	Pour plus d'information, consultez la page internet suivante : http://www.csj.ualberta.ca/programmes.asp?doc=2_1_MEDU.htm
École de technologie supérieure	Formulaire en format pdf : www.etsmtl.ca/zone1/quichet/admission/admission.pdf	Le guide est intégré au formulaire d'admission
HEC Montréal	Formulaire en pdf : www.hec.ca/registraire/formulaires/admission-2e-3e-cycle.pdf	Pour plus d'information, consultez la page Internet suivante : www.hec.ca/futurs/
École nationale d'administration publique	Formulaire pour le 2 ^e cycle en format pdf : www.enap.quebec.ca/documents-pdf/Formulaires/demandeadm2e.pdf Formulaire pour le 3 ^e cycle en format pdf : www.enap.quebec.ca/documents-pdf/Formulaires/demande_adm_3e.pdf	Guide d'admission pour le 2 ^e cycle : www.enap.quebec.ca/documents-pdf/formulaires/guide_admis_2.pdf Guide d'admission pour le 3 ^e cycle : www.enap.quebec.ca/documents-pdf/formulaires/guide_admis_3.pdf
École Polytechnique de Montréal	Le formulaire en format pdf comporte deux pages à télécharger à deux adresses Internet différentes : Page 1 : www.polymtl.ca/etudes/doc/admission1.pdf Page 2 : www.polymtl.ca/etudes/doc/admission2.pdf	Guide de l'admission aux programmes d'études supérieures à : www.polymtl.ca/etudes/doc/Guide-ES_FRANCAIS.pdf Toutes les informations relatives à la demande d'admission sont disponibles à la page Internet suivante : www.polymtl.ca/etudes/etudes/admission.php

ANNEXE 1

Universités	Adresses où se procurer le formulaire d'admission	Adresses où trouver de l'information sur les démarches à suivre (guides)
Université Laval	Formulaire en ligne : www.ulaval.ca/reg/admission/Formulaire2.html Documents requis en ligne : www.ulaval.ca/reg/admission/AdmDoc2.html#Cas3	Guide de l'admission aux études supérieures (automne 2005, hiver 2006, été 2006) : http://www.reg.ulaval.ca/admission/GuideIndex2.html
Université McGill	Formulaire en ligne : www.mcgill.ca/applying/online/	Pour plus d'information, consultez la page Internet suivante : www.mcgill.ca/applying/graduate/
Université de Montréal	Formulaire en ligne : www.admission.umontreal.ca/index.html Formulaire pour les 2 ^e et 3 ^e cycles en format pdf : www.etudes.umontreal.ca/formuls/adm_2e_cycle.pdf	Étudier à l'Université de Montréal : www.intl.umontreal.ca/fr/vous_etes/etu_etrang/menu2etuetran.htm
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	Formulaire en format pdf : www.uqat.quebec.ca/repertoire/formulaires/admission.pdf	Le guide est intégré au formulaire d'admission.
Université du Québec à Chicoutimi	Formulaire en format pdf : www.uqac.ca/administration_services/registraire/formulaires/form_admission.pdf	Cahier de renseignements sur l'admission : www.uqac.ca/administration_services/registraire/formulaires/cahier_renseignements.pdf
Université du Québec en Outaouais	Formulaire en format pdf : www.uqo.ca/etudiants-actuels/guichet-etudiant/documents/guide.pdf	Guide d'admission : www.uqo.ca/etudiants-actuels/guichet-etudiant/guide-admission-cycles-superieurs.asp
Université du Québec à Montréal	Formulaire en format pdf : www.regis.uqam.ca/Pdf/candidat/F1177.pdf	Guide pratique pour les étudiants étrangers 2003-2004 : www.unites.uqam.ca/sve/EtudiantsEtrangers/guide_etudiants_etrangers/index.htm
Université du Québec à Rimouski	Formulaire en ligne : www.uqar.qc.ca/uqar/adm/form_adm.html Formulaire en format pdf : www.uqar.qc.ca/uqar/adm/formadm2.pdf	Pour plus d'information, consultez la page Internet suivante : www.uqar.qc.ca/uqar/info/admiss.html

ANNEXE 1

Universités	Adresses où se procurer le formulaire d'admission	Adresses où trouver de l'information sur les démarches à suivre (guides)
Université du Québec à Trois-Rivières	Formulaire en ligne : www.uqtr.ca/Etudiant/FuturEtudiant/Admission/ Formulaire en format pdf : www.uqtr.ca/Etudiant/FuturEtudiant/Admission/Document/Adm_11_09_03.pdf	Il n'y a pas de guide disponible sur Internet mais les informations concernant les étudiants étrangers sont disponibles à : www.uqtr.ca/Etudiant/FuturEtudiant/Admission/etranger.shtml
Université de Sherbrooke	Formulaire et admission en ligne : www.usherbrooke.ca/admission/choix.html Formulaire en format pdf : www.sherbrooke.ca/admission/da-3.pdf	Pour plus d'information, consultez la page Internet suivante : www.usherbrooke.ca/admission/documents.html

Responsables des programmes d'échange étudiants

<p>Université de Moncton Benoît Bourque Directeur Bureau de la Coopération et des échanges internationaux 165, avenue Massey, Pavillon Léopold-Taillon Bureau 282 Moncton (Nouveau-Brunswick) E1A 3E9 Téléphone : (506) 863-2052 Télécopieur : (506) 863-2058 bourqub@umoncton.ca www.umoncton.ca</p>	<p>Université Sainte-Anne Sylvestre Muise Vice-recteur aux affaires étudiantes Pointe-de-l'Église (Nouvelle-Ecosse) B0W 1M0 Téléphone : (902) 769-2114 Télécopieur : (902) 769-3120 sylvestr@ustanne.ednet.ns.ca www.usainteanne.ca</p>
<p>Collège dominicain de philosophie et de théologie Michel Gourgues Président et Régent des études 96, avenue Empress Ottawa (Ontario) K1R 7G3 Téléphone : (613) 233-5696 Télécopieur : (613) 233-6064 michel.gourgues@collegedominicain.com www.collegedominicain.ca</p>	<p>Collège Glendon de l'Université York Louise Lewin Principale adjointe Service aux étudiants 2275, Bayview Avenue Toronto (Ontario) M4N 3M6 Téléphone : (416) 487-6824 Télécopieur : (416) 487-6779 lewin@glendon.yorku.ca www.glendon.yorku.ca</p>
<p>Université Laurentienne Mélicca Keeping Directrice 935, chemin du lac Ramsey Sudbury (Ontario) P3E 2C6 Téléphone : (705) 675-1151 Télécopieur : (705) 675-4840 mkeeping@laurentienne.ca www.laurentienne.ca</p>	<p>Université d'Ottawa Line C. Bissonnette Coordonnatrice Programmes d'échanges internationaux Bureau international 538, avenue King-Edward Ottawa (Ontario) K1N 6N5 Téléphone : (613) 562-5700 Télécopieur: (613) 562-5100 lbisson@uottawa.ca www.uottawa.ca</p>
<p>Université Saint-Paul Dale M. Schlitt Recteur Université Saint-Paul 233, rue Main Ottawa (Ontario) K1S 1C4 Téléphone : (613) 236-1393 Télécopieur : (613) 782-3033 dschlitt@ustpaul.ca web.ustpaul.uottawa.ca</p>	<p>École Polytechnique Micheline Legault Coordonnatrice du programme d'échanges Bureau des affaires étudiantes Campus de l'Université de Montréal 2500, chemin de Polytechnique Montréal (Québec) H3T 1J4 Téléphone : (514) 340-4711 Télécopieur : (514) 340-5964 micheline.legault@polymtl.ca www.polymtl.ca</p>
<p>École nationale d'administration publique Claudio Zoccastello Registraire École nationale d'administration publique 555, boulevard Charest Est Québec (Québec) G1K 9E5 Téléphone : (418) 641-3000 Télécopieur : (418) 641-3059 claudio_zoccastello@enap.ca www.enap.quebec.ca</p>	<p>École de technologie supérieure Bureau du registraire 1100, rue Notre-Dame Ouest Montréal (Québec) H3C 1K3 Téléphone : (514) 396-8800 Télécopieur : (514) 396-8831 admission@etsmtl.ca www.etsmtl.ca</p>

<p>Université de Montréal Carole Paquin Conseillère en relations internationales Direction des relations internationales 3744, rue Jean-Brillant, bureau 588 Montréal (Québec) H3C 3J7 Téléphone : (514) 343-7337 Télécopieur : (514) 343-7138 carole.paquin@umontreal.ca www.umontreal.ca</p>	<p>Université du Québec à Chicoutimi Bureau du registraire 555, boulevard de l'Université Chicoutimi (Québec) G7H 2B1 Téléphone : (418) 545-5005 Télécopieur : (418) 545-5049 regist@uqac.ca www.uqac.ca</p>
<p>Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue Yvonne Boisvert Responsable Bureau du registraire 445, boulevard de l'Université Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5E4 Téléphone : (819) 762-0971 Télécopieur : (819) 797-4727 yvonne.boisvert@uqat.ca www.uqat.ca</p>	<p>Université du Québec en Outaouais Geneviève Béland Responsable du Service à la clientèle Bureau du registraire 283, boulevard Alexandre-Taché Case postale 1250, succursale Hull Gatineau (Québec) J8X 3X7 Téléphone : (819) 773-1850 Télécopieur : (819) 773-1835 genevieve_beland@uqo.ca www.uqo.ca</p>
<p>École des hautes études commerciales Geneviève Benoît Service aux étudiants Agente-conseil - programme d'échanges Bureau des activités étudiantes internationales 3000, chemin de la Côte-Sainte-Catherine Montréal (Québec) H3T 2A7 Téléphone : (514) 340-6000 Télécopieur: (514) 340-7100 genevieve.benoit@hec.ca www.hec.ca</p>	<p>Université du Québec à Rimouski Service de l'admission, Bureau du registraire Université du Québec à Rimouski 300, allée des Ursulines, Case postale 3300 Rimouski (Québec) G5L 3A1 Téléphone : (418) 723-1986 Télécopieur : (418) 724-1525 uqar@uqar.qc.ca www.uqar.qc.ca</p>
<p>Université de Sherbrooke Sylvain Perras Attaché à la Coopération internationale Bureau de la recherche et de la coopération internationale 2500, boulevard de l'Université Sherbrooke (Québec) J1K 2R1 Téléphone : (819) 821-7000 Télécopieur : (819) 821-8053 sylvain.perras@usherbrooke.ca www.usherbrooke.ca</p>	<p>Université du Québec à Trois-Rivières Louis Guilbert Conseiller aux étudiants étrangers Services aux étudiants 3351, boulevard des Forges Trois-Rivières (Québec) G9A 5H7 Téléphone : (819) 376-5194 Télécopieur : (819) 376-5199 louis_guilbert@uqtr.ca www.uqtr.ca</p>
<p>Université du Québec à Montréal Annie Girard Conseillère à la vie étudiante Bureau de la Coopération internationale Université du Québec à Montréal Pavillon Athanase-David 1430, rue St-Denis, bureau D-3500 Montréal (Québec) H2X 3J8 Téléphone : (514) 987-7969 Télécopieur : (514) 987-6506 bci@uqam.ca www.uqam.ca</p>	<p>Université Laval Marie-Claude Tremblay Responsable des programmes d'échanges étudiants Bureau international Maison Eugène-Roberge Sainte-Foy (Québec) G1K 7P4 Téléphone : (418) 656-3333 Télécopieur : (418) 656-2531 marie-claude.tremblay@bi.ulaval.ca www.ulaval.ca</p>